



Är Personalverriedung

Tel.: (+352) 2682 3705 • info@chnp.org • www.chnp.org

Préambule

Au CHNP, coexistent 2 organes représentatifs du personnel différents :

- la délégation du personnel qui représente les employés privés
- l'association du personnel qui représente les fonctionnaires et employés étatiques

Les 2 organes œuvrent conjointement à une stratégie générale de représentation commune.

Le comité mixte est un organe paritaire (employeur / salariés) dont les représentants, côté salariés, sont élus par les membres de la délégation du personnel.

Les missions et rôles de la délégation et du comité mixte, diffèrent par leurs prérogatives, mais leur vision et valeurs sont communes.

Notre Mission

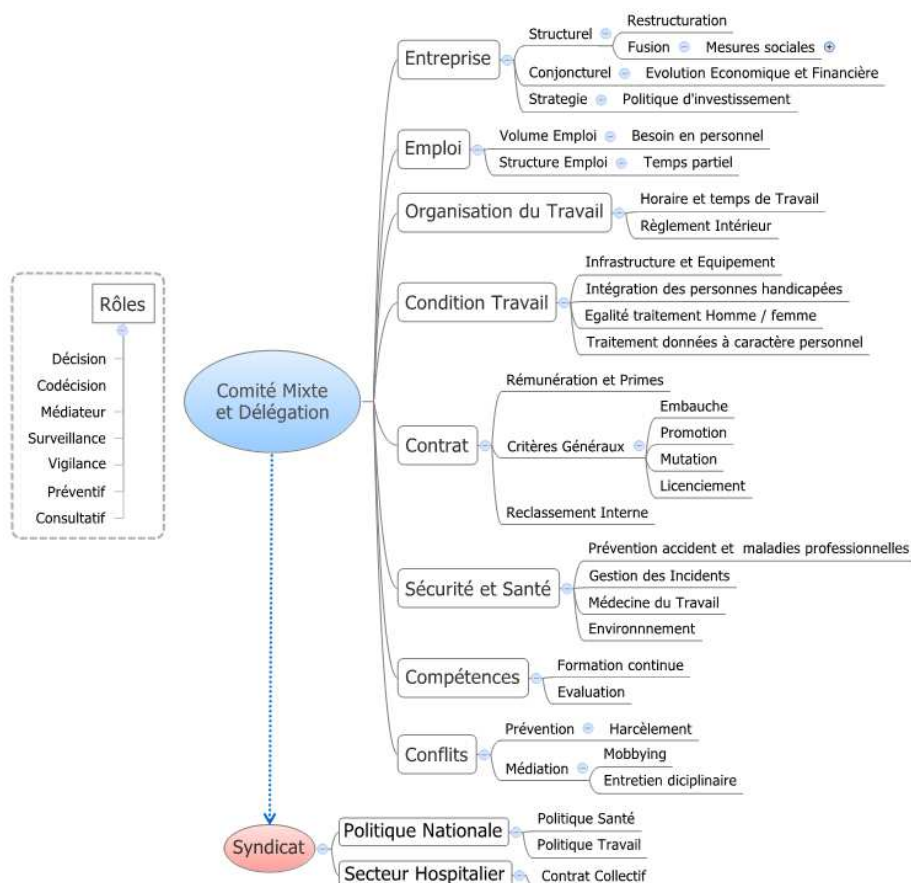
La délégation du personnel a pour principale mission de veiller à la sauvegarde et la défense des intérêts des salariés concernant leurs conditions de travail et la sécurité de l'emploi, telle que définie par la loi.

Le comité mixte a pour rôle de proposer une plateforme au sein de laquelle l'employeur et le personnel peuvent coopérer en vue d'améliorer les relations professionnelles sur le lieu de travail. Les prérogatives du comité mixte sont plus étendues que celles de la délégation.

Qui représentons-nous ?

Toute personne liée au CHNP par un contrat de travail et qui a un droit actif de vote lors des élections sociales (décision majoritaire de la délégation du 09/02/2014), peu importe la fonction, qu'elle ait une affiliation syndicale ou non.

Champs d'action : voici une représentation graphique non exhaustive des différents domaines d'activités de la délégation et du comité mixte.



Notre Vision

La vision des délégués est d'

- être reconnu par l'ensemble des collaborateurs du CHNP comme des représentants de confiance et actifs, afin de susciter l'adhésion et ainsi constituer un interlocuteur de poids auprès de la direction dans l'exercice de leurs missions.
- entretenir et développer les partenariats externes afin de relayer leurs positions au niveau sectoriel et national.
- en prônant l'établissement de relations associatives soutenues et de proximité avec les collaborateurs du CHNP afin de refléter au mieux leurs attentes dans leurs actions.
- en suscitant l'intérêt des collaborateurs du CHNP à s'impliquer activement par une communication active et régulière, et par la promotion de l'importance de leur participation à leurs actions.
- en favorisant un dialogue constructif et encourage des relations cordiales, dans le respect des idées et des personnes.
- en participant à la promotion de regroupement des forces actives, vouées à l'avancement des conditions de travail.

Notre Valeurs

Les valeurs constituent les éléments qui, avec la mission, doivent continuellement guider les membres de la délégation dans leurs actions et prises de décision. Ces valeurs sont :

- **La solidarité** s'exprimant par le développement d'un sentiment de responsabilité personnelle et collective dans un esprit de coopération.
- **Le partenariat** mettant en relief le partage de pouvoirs, de ressources et d'information, dans un contexte de solidarité, fondé sur les valeurs mutuelles des partenaires, des analyses et des buts communs.
- **La transparence** se traduisant par la complète accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'ensemble des opérations de la délégation. A l'inverse, pour les demandes personnelles qui requièrent l'anonymat, la **confidentialité** garantissant la protection des personnes.
- **L'éthique** et le comportement éthique étant la base de la gouvernance de la délégation.
- **Le respect des personnes** se traduisant par la reconnaissance de l'unicité, l'appréciation des contributions et le respect des rôles de chaque individu.
- **Le respect de l'organisation** passant par l'adhésion à sa vision, à sa mission, au professionnalisme et au respect des engagements.

Les valeurs se traduisent :

- avec ses membres, par la poursuite d'un objectif de transparence et de qualité de services.
- avec l'entreprise, par le développement et le maintien de relations constructives et harmonieuses, dans le but d'améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, des conditions de travail et d'emploi.
- avec ses différents interlocuteurs et partenaires, par le développement et le maintien de relations privilégiées et fructueuses, en vue d'assurer la défense des intérêts professionnels et la sécurité d'emploi de l'ensemble du personnel.